



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services

Question écrite n° 50466

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le constat effectué par l'Association des paralysés de France concernant les règles techniques de réalisation des produits de second oeuvre (distributeurs, cabines téléphoniques, équipements sanitaires, caisses automatiques, guichets...). L'APF indique que ces règles ne sont pas satisfaisantes et souhaiterait, en particulier, que la définition des normes retenues intègre la prise en compte de l'accessibilité dès la conception des équipements concernés. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50466

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 2000, page 5117